

Siège du TE Flandre en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK
Bureaux du TE Flandre 30 rue Louis Warein - 59190 HAZEBROUCK
contact@teflandre.fr / 03 28 50 99 78 / 03 28 43 44 45
www.teflandre.fr

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D08 - Compétence Finances et Marchés Publics - Décision modificative N° 2

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF BERQUIN
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D08 FINANCES PUBLIQUES : Décision modificative N° 2

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 27 juin 2023 relative au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du 05 février 2025 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du 26 mai 2025 relative au vote du budget supplémentaire 2025,

Vu la délibération du 16 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative 1 de 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du TE Flandre,

Considérant que le comité syndical peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le comité est invité à :

- déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- adopter la décision modificative n°1 ci-annexée :

59295 Code INSEE	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	DM n°2 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 360,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 360,00 €
R-1313-020 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
R-1313-512 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 563,00 €
R-1388-758 : Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182 563,00 €
D-21538-512 : Autres réseaux	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-512 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	165 923,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	165 923,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581102-758 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581102 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458177-020 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458177 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458198-020 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458198 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582102-758 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 4582102 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-458277-020 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 458277 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-458298-020 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 458298 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	355 923,00 €	0,00 €	355 923,00 €
Total Général		355 923,00 €		355 923,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois qui suivent sa publication

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

